



Notre offre d'accompagnement des structures d'insertion

Publics visés

- Tous salariés en contrat précaire (CDDI, emplois d'avenir, CUI – CAE, Adultes – relai...)

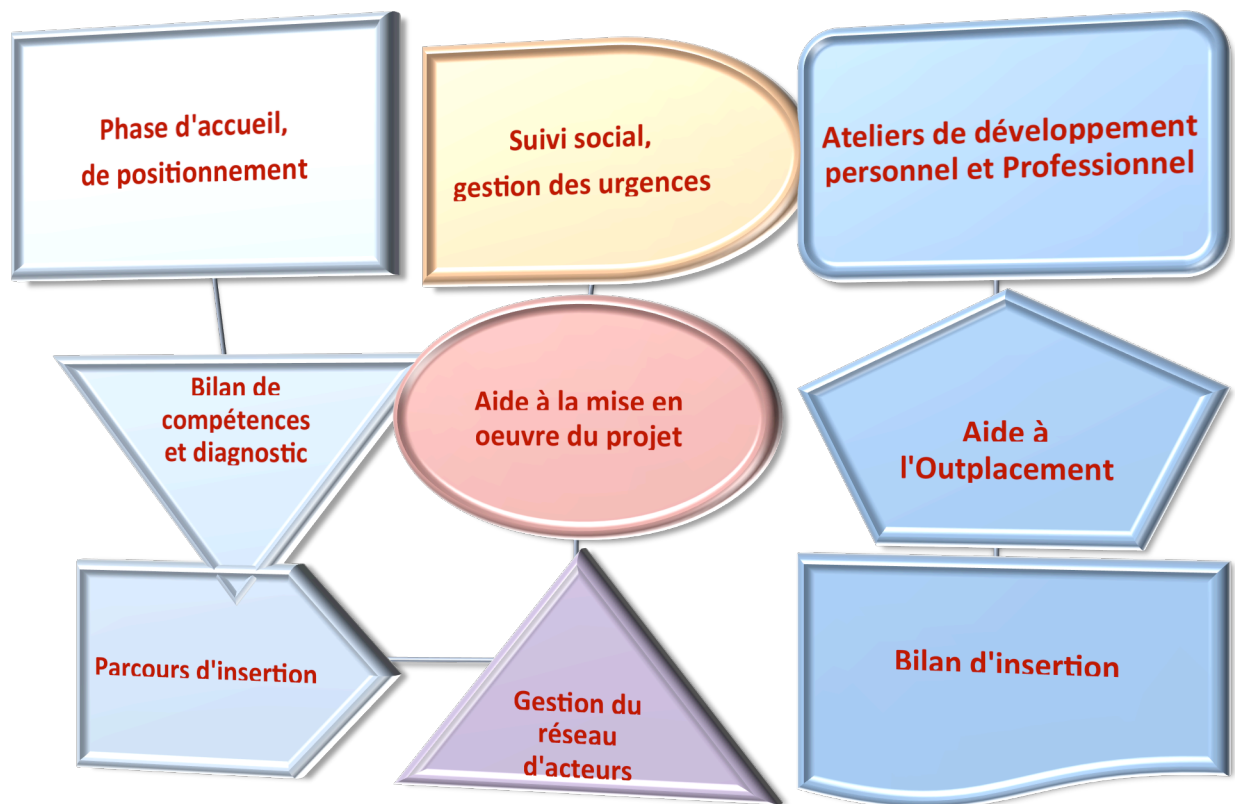
Objectifs visés

- Soutenir l'effort d'insertion à travers l'action sociale en faveur des salariés en situation précaire
- Améliorer vos résultats d'outplacement et optimiser l'employabilité de vos salariés en accompagnant leur parcours d'insertion jusqu'à leur sortie

Dix avantages appréciés par ceux qui nous font confiance :

1. **L'avantage économique** : faire appel à un prestataire réduit vos charges de fonctionnement, notamment au niveau de la masse salariale. Vous pouvez ainsi répondre à vos obligations de suivi des salariés à un coût avantageux...
2. **La diversité des talents de différents champs professionnels que nous pouvons mettre à votre disposition dans le cadre de l'externalisation du suivi des salariés en insertion** (conseillers en insertion, psychologue du travail, psychothérapeute, formateurs, coach en développement personnel, consultant en gestion de projets IAE, travailleur social...).
3. **La souplesse de notre dispositif d'intervention** : notre volume d'activité parfaitement adapté à votre rythme de production et à vos contraintes de temps. Par ailleurs, nous nous déplaçons au plus près de vos salariés.
4. **Les services complémentaires que nous intégrons systématiquement à notre offre** : nous pouvons vous aider à affiner le projet d'insertion de votre structure et en fin d'année, nous rédigeons pour vous le bilan de parcours de vos salariés, ce qui permet d'évaluer la qualité de notre action et de présenter à la DIECCTE un bilan quantitatif, en termes de sorties dynamiques et positives
5. **La possibilité d'instruire des dossiers de bilans de compétences**, notre cabinet étant habilité pour accompagner vos agents éligibles à ce dispositif
6. **Des séances de coaching dans le cadre de la VAE** pour préparer vos agents à l'obtention du titre
7. **La mise en œuvre du plan de formation** de vos agents, en tenant compte des enjeux et des nouvelles procédures relatives à la réforme de la formation professionnelle
8. **Nos ateliers thématiques** permettant à vos bénéficiaires d'expérimenter des pratiques de développement personnel adaptées à leur environnement professionnel et aux difficultés personnelles repérées chez eux
9. **Les comités de pilotage tous les 2 mois** : pour partager les informations, analyser les pratiques d'accompagnement des équipes et réajuster, le cas échéant, le plan d'action
10. **Notre portefeuille d'entreprises - partenaires au niveau du réseau** pour développer l'outplacement et les sorties positives au niveau du bilan d'insertion de vos agents.

Schéma de notre processus d'accompagnement



Nos méthodes d'intervention

- 👉 Entretiens individuels, ateliers collectifs,
- 👉 Analyse de pratique avec les encadrants et le comité de pilotage
- 👉 Constitution d'un portefeuille de partenaires de réseau
- 👉 Accompagnement par objectifs contractualisés sur la base de l'engagement des bénéficiaires de contrats d'insertion
- 👉 Nombreux outils de restitution et de partage d'informations avec votre staff

Durée

- 👉 Notre fréquence d'intervention varie de 120 à plus de 300 heures/an, en fonction du nombre de bénéficiaires et du stade d'avancement au niveau du suivi de leurs projets
- 👉 Chaque salarié sera vu en moyenne une heure et demi par mois